



EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 799-2022

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le treize décembre à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le 6 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 29
- Votants : 33

- Pour : 27
- Contre : 00
- Abstention : 06
- Non-votant : 02

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte publié le :

16 DEC 2022

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

Etaient présents

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jean-Pierre PASERO, M. Jonathan ARGENSON, Mme Muriel BOUDIER, M. Claude BOURGEOIS, Mme Marcelle ARSAC, M. Xavier MARQUOT, Mme Catherine GASPA, M. Armand BEGUELIN, Mme Aline LANDRIN, M. Michel BOUYER, M. Patrice DUPONT, Mme Christiane LAGIER, Mme Christiane JOUFFRE, M. Patrick PAGE, Mme Chantal GRABNER, M. Cédric ARCHIER, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Valérie ANDRES, M. Nicolas ARNOUX, Mme Céline BEYNEIX, M. Bernard VATON, Mme Carole NORMANI, M. Christian GASTOU, M. Patrick SAVIGNAN.

Absents représentés

Mme Joëlle EICKMAYER représentée par Mme Marie-Thérèse GALMARD
M. Jean-Dominique ARTAUD représenté par M. Denis SABON
M. Fabienne HALOUI représentée par M. Patrick SAVIGNAN
M. Ronan PROTO représenté par M. Bernard VATON

Absentes

Mme Marie-France LORHO
Mme Yannick CUER

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Céline BEYNEIX est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.



N° 799/2022

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2022 - DECISION MODIFICATIVE N° 4

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° 248/2022 du 12 avril 2022 adoptant le budget primitif de la Ville d'Orange ;

Vu la délibération n° 373/2022 du 07 juin 2022 portant approbation de la décision modification n° 1 ;

Vu la délibération n° 548/2022 du 13 septembre 2022 portant approbation de la décision modificative n° 2 ;

Vu la délibération n° 714-2022 du 15 novembre 2022 portant approbation de la décision modificative n° 3 ;

Le budget principal de la ville d'Orange a été voté le 12 avril 2022 et aujourd'hui, certaines prévisions de dépenses et recettes doivent être ajustées. Il y a lieu de procéder aux inscriptions budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT	RECETTES	0,00 €
	Recettes Réelles :	0,00 €
	Recettes d'ordres :	0,00 €
	DEPENSES	0,00 €
	Dépenses Réelles :	0,00 €
	Chapitre 011 - Charges à caractère général	
	60612 - Energie électricité	85 000,00 €
	60622 - Carburants	6 000,00 €
	60624 - Produits de traitement	40 000,00 €
	60631 - Fournitures d'entretien	-7 000,00 €
	60636 - Vêtements de travail	25 000,00 €
	6064 - Fournitures administratives	12 000,00 €
	6068 - Autres matières et fournitures	10 000,00 €
	6132 - Locations immobilières	-20 000,00 €
	61521 - Terrains	-60 000,00 €
	615221 - Bâtiments publics	-50 000,00 €
	615232 - Réseaux	500,00 €
	6156 - Maintenance	-50 000,00 €
	61558 - Autres biens mobiliers	-10 000,00 €
	6188 - Autres frais divers	130 000,00 €
6226 - Honoraires	-20 000,00 €	
6231 - Annonces et insertions	-20 000,00 €	
6237 - Publications	30 500,00 €	
6238 - Divers	-30 000,00 €	
6251 - Voyages et déplacements	10 000,00 €	
6257 - Réceptions	-30 000,00 €	
6281 - Concours divers (cotisations...)	6 000,00 €	
6283 - Frais de nettoyage des locaux	-30 000,00 €	
63512 - Taxes foncières	-28 000,00 €	
Total 011	0,00 €	
Chapitre 012 - Charges de personnel, frais assimilés		
6333 - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	10 000,00 €	
6336 - Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la FPT	10 000,00 €	
64111 - Rémunération principale	200 000,00 €	
64112 - NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	20 000,00 €	
64118 - Autres indemnités titulaires	50 000,00 €	
64131 - Rémunération non titulaires	150 000,00 €	
6451 - Cotisations à l'URSSAF	40 000,00 €	
6453 - Cotisations aux caisses de retraites	120 000,00 €	
6456 - Versement au F.N.C. du supplément familial	30 000,00 €	
6475 - Médecine du travail, pharmacie	20 000,00 €	
Total 012	650 000,00 €	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-4 600,00 €	
6745 - Subventions aux personnes de droit privé	4 600,00 €	
Total 67	0,00 €	
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	-650 000,00 €	
Total 022	-650 000,00 €	
Dépenses d'Ordres :	0,00 €	

INVESTISSEMENT	RECETTES	
	Recettes Réelles :	0,00 €
	Recettes d'ordres :	40 000,00 €
	Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	
	2032- Autres bâtiments publics	40 000,00 €
	Total 041	40 000,00 €
	DEPENSES	
	Dépenses Réelles :	0,00 €
	Chapitre 10 -Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	
	10226 - Taxe d'aménagement	7 000,00 €
	Total 10	7 000,00 €
	Chapitre 21 -Immobilisations corporelles	
	21538 - Autres réseaux	35 000,00 €
	2188 - Autres immobilisations corporelles	40 000,00 €
	Total 21	75 000,00 €
	Chapitre 23 -Immobilisations en cours	
	2313 - Constructions en cours	-82 000,00 €
	Total 23	-82 000,00 €
Dépenses d'Ordres :	40 000,00 €	
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales		
21318- Frais de recherche et de développement	40 000,00 €	
Total 041	40 000,00 €	

A l'unanimité (6 abstentions : M. Christian GASTOU, Mme Fabienne HALOUI, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Patrick SAVIGNAN, M. Bernard VATON)

DECIDE

Article 1 : d'approuver les modifications budgétaires énoncées ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout Adjoint habilité à signer tout document afférent à ce dossier.



LE MAIRE
Yann BOMPARD